

Pétition Déchets



Accepté par la Session des jeunes par 152 voix contre 39

Année: 1991
Thème: Environnement
Destinataire: Parlement
Type d'entrée: Pétition

Contenu:

Sans des changements profonds et immédiats dans notre manière de considérer la nature, la terre et ses créatures, nous n'avons pas d'avenir. Cela nous fait peur, à nous les jeunes. Nous demandons que les lois et les prescriptions existantes soient enfin appliquées. Il s'agit d'empoigner les problèmes à la base. L'air, l'eau et le sol ne sont pas des poubelles ; les animaux, les plantes et les êtres humains ne sont pas des déchets.

C'est pourquoi nous demandons la protection de l'atmosphère contre la surcharge de substances qui mettent en danger la protection de la terre contre les rayons UV du soleil, entraînent des modifications de climat aux conséquences fatales pour le monde entier et détruisent les bases de notre vie.

Nous demandons en particulier l'interdiction immédiate de toutes les substances qui détruisent la couche d'ozone ainsi que la réduction de 2 à 3 pour cent par an du CO₂ émis en Suisse, c'est-à-dire de 20 pour cent jusqu'en l'an 2000 et de 50 pour cent jusqu'en l'an 202.

Nous demandons en outre d'éviter tout déchet constituant une surcharge pour l'environnement. Celui qui produit plus de déchets paiera plus pour l'élimination de ceux-ci. La quantité de déchets doit être réduite de 50 pour cent jusqu'en l'an 2005.

Pour atteindre ces objectifs, il y a lieu de prendre immédiatement les mesures suivantes :

1. Imposition des combustibles et des carburants (taxes sur le CO₂, taxes à la charge des consommateurs) ;
2. Taxe sur le kilométrage des véhicules à moteur avec un système bonus-malus (bonus écologique) ;
3. Limitation de la circulation des véhicules à moteur à petite et à grande échelle (dimanche sans voitures, encouragement des solutions architecturales visant à réduire le tarif urbain) ;
4. Trafic aérien : prélèvement de taxes sur le kérosène et limitation des autorisations d'atterrissage et de décollage ;
5. Promotion, éventuellement extension des transports publics en tant qu'alternative véritable au transport privé motorisé ;
6. Promotion d'une utilisation de l'énergie rationnelle et économe ;
7. Introduction d'un mode de pensée écologique dans le système fiscal ;
8. Prélèvement de taxes en fonction de la surcharge de l'environnement occasionnée par la production, l'utilisation et l'élimination ;
9. Obligation générale de retour pour les emballages et dépôt pour les emballages et les déchets particulièrement problématiques : emballages de boissons, lampes fluorescentes, piles, etc. ;
10. Interdiction du commerce avec les déchets et de leur exportation ;
11. Conception écologique des déchets : taxes sur les sacs de poubelle, collecte des déchets par catégorie ;
12. Interdiction ou limitation stricte des substances nuisibles à l'environnement : par ex. interdiction absolue du PVC, du cadmium comme pigment et stabilisateur, limitation des solvants et des produits utilisés pour traiter le bois et les plantes.

Justification:

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé